

Réglement du jeu concours : le Jeu de l'été

Article 1 — Organisateur

La société l'Instant Pizz - DistriPizz, dont le siège social est situé ZA La Plaine, 3 chemin de la Plaine 87220 Boisseuil, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Jeu de l'été ».

Article 2 — Durée

Le jeu se déroule du 1er juillet au 31 août inclus.

Article 3 — Participation

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine. La participation est gratuite et ne nécessite aucun achat.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, il suffit de mentionner des proches dans les posts Facebook et Instagram mentionnant l'opération "Jeu de l'été".

Les personnes peuvent participer autant de fois qu'elles souhaitent pour multiplier leur chance de gagner.

Les faux comptes ne sont pas éligibles.

Article 5 — Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par le biais de 2 tirages au sort parmi les participations valides :

- le 1er août
- le 1er septembre

Article 6 — Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 code pour 1 pizza offerte par semaine (sans obligation d'achat) pendant 3 mois
 - utilisable du 1er août au 31 octobre 2026 pour le 1er tirage au sort (effectué le 1er août)
 - utilisable du 1er septembre au 30 novembre 2026 pour le 2ème tirage au sort (effectué le 1er septembre)

Attention : le code ne peut être utilisé qu'une seule fois par semaine. En cas de non utilisation sur une semaine, le code est perdu sur la semaine en question, pas de report possible.

Article 7 — Remise des lots

Les gagnants seront contactés par message privé via le réseau concerné et devront répondre dans un délai de 2 jours. À défaut de réponse, le lot sera attribué à un autre participant.

Article 8 — Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise des lots, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 9 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.